

RCS : ROMANS
Code greffe : 2602

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ROMANS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

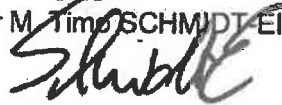
Numéro de gestion : 2001 B 00463
Numéro SIREN : 439 531 005
Nom ou dénomination : SHERPA LOGISTIQUE

Ce dépôt a été enregistré le 22/06/2022 sous le numéro de dépôt B2022/006551

SHERPA LOGISTIQUE
Société par actions simplifiée au capital de 373 570 euros
Siège social : ZI du Cappa, 26140 SAINT RAMBERT D'ALBON
439 531 005 RCS ROMANS

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2021

Certifiés sincères et véritables par la Présidente
La société LAFUMA SAS
Représentée par M. Timo SCHMIDT-EISENHART



Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS SHERPA LOGISTIQUE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois 24.00					
Adresse de l'entreprise 0000 ZI du Cappa 26140 Saint Rambert d'Albon		Durée de l'exercice précédent 24.00					
Numéro SIRET* 4 3 9 5 3 1 0 0 5 0 0 0 1 5			Néant <input type="checkbox"/> *				
		Exercice N clos le, 31122021					
		N-1 31122020					
		Brut 1	Amortissements, provisions 2				
		Net 3	Net 4				
Capital souscrit non appelé (I) AA							
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB	AC				
		Frais de développement * CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires AF	AG				
		Fonds commercial (1) AH	AI				
		Autres immobilisations incorporelles AJ	AK	888 675.07	888 675.07	315.44	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL	AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains AN	AO				
		Constructions AP	AQ	585 350.35	557 785.38	27 564.97	37 322.83
		Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	AS	901 161.39	794 996.95	106 164.44	113 390.93
		Autres immobilisations corporelles AT	AU	113 588.06	98 674.34	14 913.72	21 065.15
		Immobilisations en cours AV	AW				
		Avances et acomptes AX	AY				
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS	CT				
		Autres participations CU	CV				
		Créances rattachées à des participations BB	BC				
		Autres titres immobilisés BD	BE				
		Prêts BF	BG	129 652.00		129 652.00	122 116.00
		Autres immobilisations financières* BH	BI	233 886.16		233 886.16	235 155.61
	TOTAL (II) BJ		2 852 313.03	BK	2 340 131.74	512 181.29	529 365.96
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL	BM				
		En cours de production de biens BN	BO				
		En cours de production de services BP	BQ				
		Produits intermédiaires et finis BR	BS				
		Marchandises BT	BU				
	Avances et acomptes versés sur commandes BV	BW					
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)* BX	BY	910 186.42		910 186.42	1 283 358.48
		Autres créances (3) BZ	CA	113 708.01		113 708.01	391 148.74
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé CB	CC				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :) CD	CE				
		Disponibilités CF	CG	906 462.87		906 462.87	405 896.69
	Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)* CH	CI	374 413.43		374 413.43	344 553.93
		TOTAL (III) CJ	CK	2 304 770.73		2 304 770.73	2 424 957.84
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW							
Primes de remboursement des obligations (V) CM							
Ecart de conversion actif* (VI) CN							
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO		5 157 083.76	1A	2 340 131.74	2 816 952.02	2 954 323.80	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an		CR	
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :		Créances :			

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS SHERPA LOGISTIQUE		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N		Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 373 570.00 ...)	DA	373 570.00	373 570.00	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	37 357.00	37 357.00	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH	260 701.56	604 894.20	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	152 061.67	193 537.36	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	823 690.23	1 209 358.56	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées		DN			
TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	90 000.00		
	Provisions pour charges	DQ	215 693.09	290 664.99	
	TOTAL (III)	DR	305 693.09	290 664.99	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV	371 146.60	66 906.00	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	664 916.80	659 883.55	
	Dettes fiscales et sociales	DY	628 597.30	723 961.23	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	22 908.00	3 240.00	
	Autres dettes	EA		309.47	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
TOTAL (IV)	EC	1 687 568.70	1 454 300.25		
Écarts de conversion passif*	(V)	ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	2 816 952.02	2 954 323.80		
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID			
		IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 687 568.70	1 454 300.25	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

		Exercice N				Exercice (N - 1)	
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total			
Désignation de l'entreprise : SAS SHERPA LOGISTIQUE						Néant <input type="checkbox"/> *	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	FB	FC			
	Production vendue { biens * services *	FD	FE	FF			
		FG	6 131 021.58	FH	FI	6 131 021.58	6 176 595.36
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	6 131 021.58	FK	FL	6 131 021.58	6 176 595.36
	Production stockée*			FM			
	Production immobilisée*			FN			
	Subventions d'exploitation			FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)			FP	22 071.00	9 821.36	
	Autres produits (1) (11)			FQ	3.67	1.32	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	6 153 096.25	6 186 418.04
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS			
	Variation de stock (marchandises)*			FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU	425 958.17	347 901.81	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	2 746 853.48	2 821 017.40	
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX	114 853.04	138 420.23	
	Salaires et traitements*			FY	1 668 673.22	1 744 947.96	
	Charges sociales (10)			FZ	673 698.00	678 340.05	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*			GA	46 511.96	48 279.25
					GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD	9 369.10	23 601.61
	Autres charges (12)			GE	5.68	0.70	
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	5 685 922.65	5 802 509.01	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	467 173.60	383 909.03	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)			GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)			GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	617.00	1 262.00	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM			
	Différences positives de change			GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO			
Total des produits financiers (V)				GP	617.00	1 262.00	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	91.00		
	Différences négatives de change			GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT			
Total des charges financières (VI)				GU	91.00		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	526.00	1 262.00	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	467 699.60	385 171.03	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise SAS SHERPA LOGISTIQUE		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N	Exercice N - 1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	251.00	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	251.00	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	11 138.63	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	90 000.00	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	101 138.63	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(100 887.63)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	123 296.30 124 727.67	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	91 454.00 66 906.00	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	6 153 964.25 6 187 680.04	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	6 001 902.58 5 994 142.68	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	152 061.67 193 537.36	
RENOVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	
		- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	91.00	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	A5			
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives A6	obligatoires A9		
	Dont cotisations facultatives Madelin A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N		
CESSION CAMION / CHARIOT		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
VNC DES IMMO CEDEES		11 138.63	251.00	
PROVISION PRUD' HOMMES		90 000.00		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
		Charges antérieures	Produits antérieurs	

REGLES ET METHODES COMPTABLES

1.1 Application des conventions comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport aux méthodes pratiquées l'exercice précédent à l'exception du calcul des indemnités de fin de carrière.

L'IASB a ratifié le 24 mai dernier une décision de l'IFRS IC d'avril 2021 relative à la répartition du coût des services associé à un régime à certains régimes à prestations définies. Jusqu'à présent, le montant des avantages estimés au terme de la carrière étaient étalés sur la totalité de la carrière. Suite à cette décision, l'acquisition définitive des avantages est conditionnée à la présence dans l'entreprise jusqu'à l'âge de départ à la retraite (e.g 62 ans), le montant des avantages dépend de l'ancienneté et le montant est plafonné à un certain nombre d'années de service consécutives (e.g 16 ans).

Consécutivement, le Collège de l'ANC a mis à jour sa Recommandation n° 2013-02 du 7 novembre 2013 relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires pour les comptes annuels établis selon les normes comptables françaises.

La société a ainsi opté pour l'estimation du montant de l'engagement présenté au paragraphe 1.4 relatif aux engagements en matière de pensions, retraites et indemnités selon la décision de l'IFRIC IC d'avril 2021 pour ses comptes clos le 31 décembre 2021. L'impact du changement de méthode se traduit par une baisse de l'engagement et a été comptabilisé dans la situation nette pour un montant de 62270 €.

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions de la législation française et aux principes généralement admis en France (ANC 2014-03).

Seules sont exprimées les informations significatives.

Les états financiers ont été arrêtés en date du 15 mars 2022.

1.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition et correspondent à :

- des frais de constitution amortis en linéaire sur 3 ans
- des logiciels informatiques amortissables en linéaire sur 3 ans

Au cours de l'exercice 2010/2011, le logiciel sur la gestion des expéditions de produits en petites quantités a été installé. La durée d'amortissement est de 5 ans. Il s'agit du logiciel L4 EPSILON.

Au cours de l'exercice 2015, optimisation du logiciel L4 sur la préparation des commandes textile, dans le but d'améliorer les délais de préparation et le gain de productivité

Pas d'investissement significatif courant 2016 et 2017.

Au cours de l'exercice 2018, préparation pour la mise en place du logiciel LOGYS au 01/01/2019 pour la gestion des commandes et des stocks en remplacement de INFOLOG, installé au cours de l'exercice 2003/2004.

L'exercice 2019 a vu la mise en action du nouveau logiciel LOGYS.

L'année 2020 a permis la prise en main avec quelques évolutions du logiciel LOGYS.

L'année 2021 a consolidé la mise en place du logiciel LOGYS.

1.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition.

Les amortissements sont calculés sur la durée de vie estimée des immobilisations selon les méthodes suivantes :

- Agencements de construction	Linéaire	5 ou 10 ans
- Installations techniques, matériels et outillages	Linéaire ou dégressif	5 ou 8 ans
- Mobilier	Linéaire	8 ans
- Matériel de bureau et informatique	Dégressif	3 ou 5 ans

Les majorations temporaires des taux d'amortissement dégressif font l'objet d'amortissements dérogatoires enregistrés en charges exceptionnelles et au passif du bilan en provisions réglementées.

Les comptes d'amortissements dérogatoires sont à ce jour soldés.

1.4 Engagements de retraite

Au 31/12/2021, la provision pour risque pour engagements de retraite, constatée et calculée conformément aux règles groupe, est de 215693.09 euros. Cette provision couvre l'exhaustivité de la population.

Le turn over, le profil de carrière et la probabilité de mortalité sont l'application de tables préétablies.

Sur cet exercice de douze mois le taux d'actualisation est de 0.89%.

Le coefficient de charges patronales est de 49 %.

Afin de répondre à la mise à jour de la recommandation 2013-02 de l'ANC, nous avons ajusté les comptes sociaux d'ouverture par une écriture via le compte Report à nouveau.

	31/12/2020	31/12/2020	31/12/2020	Variations		31/12/2021
En €	Avant IFRIC	RAN	Après IFRIC	Dotations	Reprises	Clôture
Sherpa Logistique	290 665	(62 270)	228 395	9 369	(22 071)	215 693

1.5 Intégration fiscale

Une convention d'intégration fiscale existe avec LAFUMA SA depuis le 1er octobre 2003. Celle-ci prévoit que les éventuelles économies d'impôts réalisées dans le cadre de l'intégration sont conservées par LAFUMA SA.

La charge d'impôt constatée chez Sherpa logistique dans le cadre de l'intégration fiscale est identique à celle qu'elle aurait été si la société avait été imposée séparément.

Il n'y a plus de déficit reportable à utiliser.

1.6 Evénements significatifs de l'exercice

La crise sanitaire liée à la COVID 19 a entraîné à nouveau la fermeture des magasins du GROUPE LAFUMA, entraînant une modification significative de l'activité.

1.7 Rémunération des dirigeants

Cette information ne peut pas être communiquée car elle permettrait d'identifier implicitement la situation d'un Membre déterminé des organes de direction

1.8 Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice

Depuis le 31 décembre 2021, date de clôture de l'exercice, aucun évènement important n'est à signaler.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS SHERPA LOGISTIQUE				Néant <input type="checkbox"/> *		
CADRE A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1	Augmentations					
			Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2	Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ	D8	D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	888 675.07	KE	KF		
CORPORELLES	Terrains		KG		KH	KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ	KK	KL
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM	KN	KO
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants	M2	585 350.35	KP	KQ	KR
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants	M3	878 952.22	KS	KT	KU
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV		KW	KX	
		Matériel de transport*		KY	516.00	KZ	LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	112 461.86	LC	LD	790.20
		Emballages récupérables et divers *		LE		LF	LG	
	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI	LJ		
	Avances et acomptes		LK		LL	LM		
	TOTAL III		LN	1 577 280.43	LO	LP	34 199.37	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M	8T	
Autres participations			8U		8V	8W		
Autres titres immobilisés			1P		1R	1S		
Prêts et autres immobilisations financières			1T	357 271.61	1U	1V	7 536.00	
TOTAL IV		1Q	357 271.61	1R	1S	7 536.00		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		0G	2 823 227.11	0H	0J	41 735.37		
CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Révaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence par origine des immobilisations en fin d'exercice 4				
		par virement de poste à poste 1	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		3			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN	C0	D0	D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO	LV	LW	1X	888 675.07	
CORPORELLES	Terrains		IP	LX	LY	LZ		
	Constructions	Sur sol propre	IQ	MA	MB	MC		
		Sur sol d'autrui	IR	MD	ME	MF		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencets et am. des constructions	IS	MG	MH	MI	585 350.35	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT	MJ	MK	ML	901 161.39	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencets, aménagements divers	IU	MM	MN	MO		
		Matériel de transport	IV	MP	MQ	MR	336.00	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW	MS	MT	MU	113 252.06	
		Emballages récupérables et divers *	IX	MV	MW	MX		
	Immobilisations corporelles en cours		MY	MZ	NA	NB		
	Avances et acomptes		NC	ND	NE	NF		
	TOTAL III		IY	NG	NH	NI	1 600 099.80	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ	0U	M7	0W	
Autres participations			10	0X	0Y	0Z		
Autres titres immobilisés			11	2B	2C	2D		
Prêts et autres immobilisations financières			12	2E	2F	2G	363 538.16	
TOTAL IV		13	NJ	NK	2H	363 538.16		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		14	0K	0L	0M	2 852 313.03		

Cegid Group

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS SHERPA LOGISTIQUE						Néant <input type="checkbox"/> *			
CADRE A									
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	888 359.63	PF	315.44	PG		PH	888 675.07
TOTAL I		RK	888 359.63	RM	315.44	RN		RO	888 675.07
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions	PV	548 027.52	PW	9 757.86	PX		PY	557 785.38
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	765 561.29	QA	29 497.03	QB	61.37	QC	794 996.95
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH	516.00	QI		QJ	180.00	QK	336.00
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	91 396.71	QM	6 941.63	QN		QO	98 338.34
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	1 405 501.52	QV	46 196.52	QW	241.37	QX	1 451 456.67
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	2 293 861.15	ØP	46 511.96	ØQ	241.37	ØR	2 340 131.74
CADRE B									
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6		
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV		
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1		
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD		
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5		
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3		
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1		
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6		
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4		
Autres immobilisations corporelles	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2		
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9		
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8		
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL III	NL			NM			NO		
Total général (I+II+III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV		
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ		
CADRE C									
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Désignation de l'entreprise <u>SAS SHERPA LOGISTIQUE</u>		Néant <input type="checkbox"/> *				
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquiés H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
TOTAL II	5Z	290 664.99	99 369.10	84 341.00	305 693.09	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
		- corporelles	6E	6F	6G	6H
		- titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A	
	TOTAL III	7B		TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	290 664.99	99 369.10	84 341.00	305 693.09
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE	9 369.10	UF	84 341.00
	- financières		UG		UH	
	- exceptionnelles		UJ	90 000.00	UK	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP	129 652.00	UR	129 652.00	US					
	Autres immobilisations financières	UT	233 886.16	UV		UW		233 886.16			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA									
	Autres créances clients	UX	910 186.42		910 186.42						
	Créance représentative de titres (provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie * (autérieurement constituée) UO	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ									
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	111 767.97		111 767.97					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)	VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	1 940.04		1 940.04						
	Charges constatées d'avance	VS	374 413.43		374 413.43						
	TOTAUX		VT	1 761 846.02	VU	1 527 959.86	VV		233 886.16		
RENOIS	(1) Montant des	VD	7 536.00								
	- Prêts accordés en cours d'exercice										
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE									
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF										
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus d'1 an à l'origine	VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	371 146.60		371 146.60						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	664 916.80		664 916.80						
Personnel et comptes rattachés		8C	309 925.92		309 925.92						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	236 827.95		236 827.95						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	49 877.00		49 877.00						
collectivités publiques	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	31 966.43		31 966.43						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	22 908.00		22 908.00						
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZL									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	1 687 568.70	VZ	1 687 568.70						
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL						
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK									
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032											

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-F

2022

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)
N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1
1 (1)

Néant *

EXERCICE CLOS LE 31122021

N° SIRET 4 3 9 5 3 1 0 0 5 0 0 0 1 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS SHERPA LOGISTIQUE

ADRESSE (voie) 0000 ZI du Cappa

CODE POSTAL 26140

VILLE Saint Rambert d'Albon

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1.00	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	37 357.00
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SA Dénomination LAFUMA
 N° SIREN (si société établie en France) 380192807 % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 37 357.00
 Adresse : N° 3 Voie IMPASSE DES PRAIRIES
 Code Postal 74940 Commune ANNECY-LE-VIEUX Pays FRA

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SHERPA LOGISTIQUE
Société par actions simplifiée au capital de 373 570 euros
Siège social : ZI du Cappa, 26140 SAINT RAMBERT D'ALBON
439 531 005 RCS ROMANS

DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 15 JUIN 2022

DECISION D'AFFECTION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

DEUXIEME DECISION

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, s'élevant à 152 061,67 euros de la manière suivante :

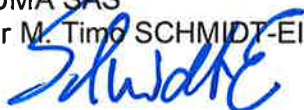
-en totalité au compte Report à nouveau, soit 152 061,67 euros

Conformément à la loi, l'associée unique prend acte que les sommes distribuées au titre des trois exercices précédents ont été les suivantes :

EXERCICE	DIVIDENDE
31 décembre 2020	600 000 €(*)
31 décembre 2019	0 €
31 décembre 2018	300 000 €

(*)comprenant un prélèvement sur le Report à nouveau créditeur à hauteur de 406 462,64 euros .

Certifié conforme
La Présidente
La société LAFUMA SAS
Représentée par M. Timo SCHMIDT-EISENHART





Sherpa Logistique

Exercice clos le 31 décembre 2021

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG et Autres



Sherpa Logistique

Exercice clos le 31 décembre 2021

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Associé Unique de la société Sherpa Logistique,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Sherpa Logistique relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de cette norme sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1.1 « Application des conventions comptables » de l'annexe aux comptes annuels qui présente les incidences de la mise à jour de la recommandation ANC n° 2013-02 en matière d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé au contrôle des documents adressés à l'organe appelé à statuer sur les comptes, conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.



Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lyon, le 14 juin 2022

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres

Nicolas Perlier

Désignation de l'entreprise : <u>SAS SHERPA LOGISTIQUE</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois <u>12.00</u>						
Adresse de l'entreprise <u>0000 ZI du Cappa 26140 Saint Rambert d'Albon</u>		Durée de l'exercice précédent <u>12.00</u>						
Numéro SIRET* <u>4 3 9 5 3 1 0 0 5 0 0 0 1 5</u>			Néant <input type="checkbox"/> *					
		Exercice N clos le, <u>31122021</u>						
		N-1 <u>31122020</u>						
		Brut 1	Amortissements, provisions 2					
		Net 3	Net 4					
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
		Frais de développement *	CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG				
		Fonds commercial (1)	AH	AI				
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	888 675.07	888 675.07	315.44	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO				
		Constructions	AP	AQ	585 350.35	557 785.38	27 564.97	37 322.83
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	901 161.39	794 996.95	106 164.44	113 390.93
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	113 588.06	98 674.34	14 913.72	21 065.15
		Immobilisations en cours	AV	AW				
		Avances et acomptes	AX	AY				
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
		Autres participations	CU	CV				
		Créances rattachées à des participations	BB	BC				
		Autres titres immobilisés	BD	BE				
		Prêts	BF	BG	129 652.00		129 652.00	122 116.00
Autres immobilisations financières*		BH	BI	233 886.16		233 886.16	235 155.61	
TOTAL (II)		BJ	BK	2 852 313.03	2 340 131.74	512 181.29	529 365.96	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM				
		En cours de production de biens	BN	BO				
		En cours de production de services	BP	BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
		Marchandises	BT	BU				
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW				
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	910 186.42		910 186.42	1 283 358.48
		Autres créances (3)	BZ	CA	113 708.01		113 708.01	391 148.74
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE				
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	CG	906 462.87		906 462.87	405 896.69	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	374 413.43		374 413.43	344 553.93	
	TOTAL (III)	CJ	CK	2 304 770.73		2 304 770.73	2 424 957.84	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN						
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	IA	5 157 083.76	2 340 131.74	2 816 952.02	2 954 323.80	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an		CR		
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :				

Désignation de l'entreprise		SAS SHERPA LOGISTIQUE		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N		Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 373 570.00 ..)	DA	373 570.00	373 570.00	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	37 357.00	37 357.00	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH	260 701.56	604 894.20	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	152 061.67	193 537.36	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		TOTAL (I)	DL	823 690.23	1 209 358.56
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	90 000.00		
	Provisions pour charges	DQ	215 693.09	290 664.99	
	TOTAL (III)	DR	305 693.09	290 664.99	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV	371 146.60	66 906.00	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	664 916.80	659 883.55	
	Dettes fiscales et sociales	DY	628 597.30	723 961.23	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	22 908.00	3 240.00	
Autres dettes	EA		309.47		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TOTAL (IV)	EC	1 687 568.70	1 454 300.25	
	Ecarts de conversion passif* (V)	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	2 816 952.02	2 954 323.80	
RENVois	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID			
		IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 687 568.70	1 454 300.25		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

		Exercice N				Exercice (N - 1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires			Total	
Désignation de l'entreprise : SAS SHERPA LOGISTIQUE						Néant <input type="checkbox"/> *		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB	FC			
	Production vendue { biens * services *	FD		FE	FF			
		FG	6 131 021.58	FH	FI	6 131 021.58	6 176 595.36	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	6 131 021.58	FK	FL	6 131 021.58	6 176 595.36	
	Production stockée*				FM			
	Production immobilisée*				FN			
	Subventions d'exploitation				FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP	22 071.00	9 821.36	
	Autres produits (1) (11)				FQ	3.67	1.32	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	6 153 096.25	6 186 418.04
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS			
	Variation de stock (marchandises)*				FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU	425 958.17	347 901.81	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	2 746 853.48	2 821 017.40	
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	114 853.04	138 420.23	
	Salaires et traitements*				FY	1 668 673.22	1 744 947.96	
	Charges sociales (10)				FZ	673 698.00	678 340.05	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*				GA	46 511.96	48 279.25
						GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	9 369.10	23 601.61	
	Autres charges (12)				GE	5.68	0.70	
Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	5 685 922.65	5 802 509.01	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	467 173.60	383 909.03	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)				GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)				GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	617.00	1 262.00	
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM			
	Différences positives de change				GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO			
Total des produits financiers (V)					GP	617.00	1 262.00	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	91.00		
	Différences négatives de change				GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT			
Total des charges financières (VI)					GU	91.00		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	526.00	1 262.00	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	467 699.60	385 171.03	

Désignation de l'entreprise		SAS SHERPA LOGISTIQUE		Néant <input type="checkbox"/> *			
				Exercice N		Exercice N - 1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	251.00		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	251.00		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	11 138.63		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			HG	90 000.00		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	101 138.63		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(100 887.63)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			(IX)	HJ	123 296.30		124 727.67
Impôts sur les bénéfices *			(X)	HK	91 454.00		66 906.00
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	6 153 964.25		6 187 680.04
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	6 001 902.58		5 994 142.68
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	152 061.67		193 537.36
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO			
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY			
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG			
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP			
			- Crédit-bail immobilier	HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK	91.00		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)		HX			
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC			
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD			
	(9)	Dont transferts de charges		A1			
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2			
		Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS		A5			
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4			
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives	A6				
		obligatoires	A9				
		Dont cotisations facultatives Madelin	A7				
		Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8				
joindre en annexe) :							
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels		(Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le		Exercice N		
				Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
CESSION CAMION / CHARIOT						251.00	
VNC DES IMMO CEDEES				11 138.63			
PROVISION PRUD' HOMMES				90 000.00			
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N				
				Charges antérieures		Produits antérieurs	

REGLES ET METHODES COMPTABLES

1.1 Application des conventions comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport aux méthodes pratiquées l'exercice précédent à l'exception du calcul des indemnités de fin de carrière.

L'IASB a ratifié le 24 mai dernier une décision de l'IFRS IC d'avril 2021 relative à la répartition du coût des services associé à un régime à certains régimes à prestations définies. Jusqu'à présent, le montant des avantages estimés au terme de la carrière étaient étalés sur la totalité de la carrière. Suite à cette décision, l'acquisition définitive des avantages est conditionnée à la présence dans l'entreprise jusqu'à l'âge de départ à la retraite (e.g 62 ans), le montant des avantages dépend de l'ancienneté et le montant est plafonné à un certain nombre d'années de service consécutives (e.g 16 ans).

Consécutivement, le Collège de l'ANC a mis à jour sa Recommandation n° 2013-02 du 7 novembre 2013 relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires pour les comptes annuels établis selon les normes comptables françaises.

La société a ainsi opté pour l'estimation du montant de l'engagement présenté au paragraphe 1.4 relatif aux engagements en matière de pensions, retraites et indemnités selon la décision de l'IFRIC IC d'avril 2021 pour ses comptes clos le 31 décembre 2021. L'impact du changement de méthode se traduit par une baisse de l'engagement et a été comptabilisé dans la situation nette pour un montant de 62270 €.

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions de la législation française et aux principes généralement admis en France (ANC 2014-03).

Seules sont exprimées les informations significatives.

Les états financiers ont été arrêtés en date du 15 mars 2022.

1.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition et correspondent à :

- des frais de constitution amortis en linéaire sur 3 ans
- des logiciels informatiques amortissables en linéaire sur 3 ans

Au cours de l'exercice 2010/2011, le logiciel sur la gestion des expéditions de produits en petites quantités a été installé. La durée d'amortissement est de 5 ans. Il s'agit du logiciel L4 EPSILON.

Au cours de l'exercice 2015, optimisation du logiciel L4 sur la préparation des commandes textile, dans le but d'améliorer les délais de préparation et le gain de productivité

Pas d'investissement significatif courant 2016 et 2017.

Au cours de l'exercice 2018, préparation pour la mise en place du logiciel LOGYS au 01/01/2019 pour la gestion des commandes et des stocks en remplacement de INFOLOG, installé au cours de l'exercice 2003/2004.

L'exercice 2019 a vu la mise en action du nouveau logiciel LOGYS.

L'année 2020 a permis la prise en main avec quelques évolutions du logiciel LOGYS.

L'année 2021 a consolidé la mise en place du logiciel LOGYS.

1.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition.

Les amortissements sont calculés sur la durée de vie estimée des immobilisations selon les méthodes suivantes :

- Agencements de construction	Linéaire	5 ou 10 ans
- Installations techniques, matériels et outillages	Linéaire ou dégressif	5 ou 8 ans
- Mobilier	Linéaire	8 ans
- Matériel de bureau et informatique	Dégressif	3 ou 5 ans

Les majorations temporaires des taux d'amortissement dégressif font l'objet d'amortissements dérogatoires enregistrés en charges exceptionnelles et au passif du bilan en provisions réglementées.

Les comptes d'amortissements dérogatoires sont à ce jour soldés.

1.4 Engagements de retraite

Au 31/12/2021, la provision pour risque pour engagements de retraite, constatée et calculée conformément aux règles groupe, est de 215693.09 euros. Cette provision couvre l'exhaustivité de la population.

Le turn over, le profil de carrière et la probabilité de mortalité sont l'application de tables préétablies.

Sur cet exercice de douze mois le taux d'actualisation est de 0.89%.

Le coefficient de charges patronales est de 49 %.

Afin de répondre à la mise à jour de la recommandation 2013-02 de l'ANC, nous avons ajusté les comptes sociaux d'ouverture par une écriture via le compte Report à nouveau.

	31/12/2020	31/12/2020	31/12/2020	Variations		31/12/2021
En €	Avant IFRIC	RAN	Après IFRIC	Dotations	Reprises	Clôture
Sherpa Logistique	290 665	(62 270)	228 395	9 369	(22 071)	215 693

1.5 Intégration fiscale

Une convention d'intégration fiscale existe avec LAFUMA SA depuis le 1er octobre 2003. Celle-ci prévoit que les éventuelles économies d'impôts réalisées dans le cadre de l'intégration sont conservées par LAFUMA SA.

La charge d'impôt constatée chez Sherpa logistique dans le cadre de l'intégration fiscale est identique à celle qu'elle aurait été si la société avait été imposée séparément.

Il n'y a plus de déficit reportable à utiliser.

1.6 Evénements significatifs de l'exercice

La crise sanitaire liée à la COVID 19 a entraîné à nouveau la fermeture des magasins du GROUPE LAFUMA, entraînant une modification significative de l'activité.

1.7 Rémunération des dirigeants

Cette information ne peut pas être communiquée car elle permettrait d'identifier implicitement la situation d'un Membre déterminé des organes de direction

1.8 Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice

Depuis le 31 décembre 2021, date de clôture de l'exercice, aucun événement important n'est à signaler.

Désignation de l'entreprise SAS SHERPA LOGISTIQUE										Néant <input type="checkbox"/> *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations			
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	888 675.07	KE		KF	
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	MI		KM		KN		KO	
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP	585 350.35	KQ		KR
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	878 952.22	KT		KU	33 409.17
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV		KW		KX	
		Matériel de transport*				KY	516.00	KZ		LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	112 461.86	LC		LD	790.20
	Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes					LK		LL		LM	
	TOTAL III					LN	1 577 280.43	LO		LP	34 199.37
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T
Autres participations					8U		8V		8W		
Autres titres immobilisés					1P		1R		1S		
Prêts et autres immobilisations financières					1T	357 271.61	1U		1V	7 536.00	
TOTAL IV					1Q	357 271.61	1R		1S	7 536.00	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					0G	2 823 227.11	0H		0J	41 735.37	
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence 4	
						par virement de poste à poste 1	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2			Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	IN		C0		D0	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	IO		LV	888 675.07	LW	
CORPORELLES	Terrains					IP		LX		LY	
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB		MC
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		MF
		Inst. gales, agenets et am. des constructions			IS		MG		MH	585 350.35	MI
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ	11 200.00	MK	901 161.39	ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agenets, aménagements divers			IU		MM		MN		MO
		Matériel de transport			IV		MP	180.00	MQ	336.00	MR
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW		MS		MT	113 252.06	MU
	Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours					MY		MZ		NA	
	Avances et acomptes					NC		ND		NE	
	TOTAL III					IY	11 380.00	NG	1 600 099.80	NH	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ		0U		M7
Autres participations					I0		0X		0Y		
Autres titres immobilisés					I1		2B		2C		
Prêts et autres immobilisations financières					I2		2E	1 269.45	2F	363 538.16	
TOTAL IV					I3		NJ	1 269.45	NK	363 538.16	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					I4		0K	12 649.45	0L	2 852 313.03	0M

Désignation de l'entreprise <u>SAS SHERPA LOGISTIQUE</u>										Néant <input type="checkbox"/> *				
CADRE A														
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *														
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises			Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN						
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ						
Autres immobilisations incorporelles		PE	888 359.63	PF	315.44	PG		PH	888 675.07					
TOTAL I		RK	888 359.63	RM	315.44	RN		RO	888 675.07					
Terrains		PI		PJ		PK		PL						
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ						
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU						
	Inst. générales, agencements, aménagements des constructions	PV	548 027.52	PW	9 757.86	PX		PY	557 785.38					
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	765 561.29	QA	29 497.03	QB	61.37	QC	794 996.95					
Autres immobilisations	Inst. générales., agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG						
	Matériel de transport	QH	516.00	QI		QJ	180.00	QK	336.00					
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	91 396.71	QM	6 941.63	QN		QO	98 338.34					
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT						
TOTAL II		QU	1 405 501.52	QV	46 196.52	QW	241.37	QX	1 451 456.67					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	2 293 861.15	ØP	46 511.96	ØQ	241.37	ØR	2 340 131.74					
CADRE B														
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES														
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice				
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial	RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob. incorporelles	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I	RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2
	Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1
TOTAL II	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participation	NL						NM						NO	
TOTAL III														
Total général (I+II+III)	NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW			Total général non ventilé (NS+NT+NU)			NY		Total général non ventilé (NW-NY)			NZ		
CADRE C														
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*			Montant net au début de l'exercice			Augmentations			Dotations de l'exercice aux amortissements			Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à évaluer									Z9			Z8		
Primes de remboursement des obligations									SP			SR		

Désignation de l'entreprise SAS SHERPA LOGISTIQUENéant *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	– incorporelles	6A	6B	6C	6D
		– corporelles	6E	6F	6G	6H
		– titres mis en équivalence	02	03	04	05
		– titres de participation	9U	9V	9W	9X
		– autres immobilisations financières (1) *	06	07	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A	
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD	
Dont dotations et reprises	– d'exploitation	UE	9 369.10	UF	84 341.00	
	– financières	UG		UH		
	– exceptionnelles	UJ	90 000.00	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I					10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS SHERPA LOGISTIQUE				Néant <input type="checkbox"/> *							
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'un an			
				1		2		3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP	129 652.00	UR	129 652.00	US				
	Autres immobilisations financières		UT	233 886.16	UV		UW	233 886.16			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX	910 186.42		910 186.42					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée) UO)		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	111 767.97		111 767.97				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)		VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	1 940.04		1 940.04					
	Charges constatées d'avance		VS	374 413.43		374 413.43					
	TOTAUX			VT	1 761 846.02	VU	1 527 959.86	VV	233 886.16		
RENOIS	(1)	Montant des	VD	7 536.00							
		– Prêts accordés en cours d'exercice									
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'1 an et 5 ans au plus		A plus de 5 ans	
				1		2		3		4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d'1 an à l'origine		VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A		371 146.60		371 146.60					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B		664 916.80		664 916.80					
Personnel et comptes rattachés		8C		309 925.92		309 925.92					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D		236 827.95		236 827.95					
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	49 877.00		49 877.00					
collectivités publiques	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	31 966.43		31 966.43					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J		22 908.00		22 908.00					
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX			VY	1 687 568.70	VZ	1 687 568.70					
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK								
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032											

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)1
1 (1)Néant *

EXERCICE CLOS LE 31122021

N° SIRET 4 3 9 5 3 1 0 0 5 0 0 0 1 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS SHERPA LOGISTIQUE

ADRESSE (voie) 0000 ZI du Cappa

CODE POSTAL 26140 VILLE Saint Rambert d'Albon

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1.00	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	37 357.00
---------------------------------------------------------------------------	----	------	----------------------------------------------------	----	-----------

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	
-----------------------------------------------------------------------------	----	--	----------------------------------------------------	----	--

I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SA Dénomination LAFUMA

N° SIREN (si société établie en France) 380192807 % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 37 357.00

Adresse : N° 3 Voie IMPASSE DES PRAIRIES

Code Postal 74940 Commune ANNECY-LE-VIEUX Pays FRA

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032